

2018-2023

Adoptée par le conseil d'administration
le 7 décembre 2018

1. CONTEXTE

La politique cadre en développement durable de la Caisse d'économie solidaire Desjardins découle de l'engagement du conseil d'administration d'approfondir l'approche d'intégration du développement durable. La Caisse est déjà reconnue comme un chef de file en développement durable et elle veut demeurer à l'avant-garde au cours des prochaines années. La présente politique s'inscrit dans les orientations stratégiques 2018-2021 de la Caisse.

QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES

Dès sa création en 1971, la Caisse s'est dotée d'une mission économique et sociale qui anticipait en partie ce qui allait être reconnu plus tard comme du « développement durable ». Voici quelques jalons marquant les positions et engagements de la Caisse dans cette perspective :

- 1991** : «...construire un développement économique (...) respectueux des personnes de l'environnement et des peuples» (Assemblée générale);
- 1998** : «... contribuer à un Québec plus juste et plus solidaire, dans la perspective du développement durable» (Rapport annuel);
- 2003** : « Notre véritable défi est celui du développement durable » (Rapport annuel);
- 2006** : «... ce n'est pas parce que nous sommes des coopérateurs que, par enchantement, les vertus environnementales nous sont acquises.» (Rapport annuel);
- 2006** : Obtention du statut d'établissement associé Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et engagement dans la campagne « Changeons le monde, un geste à la fois » d'Équiterre;
- 2007** : Lancement des programmes hypothÉco et autoÉco, adoption de la Politique d'achat responsable et solidaire et d'un Plan de transport durable, tenue du premier « Rendez-vous solidaire avec Hubert Reeves et première assemblée générale annuelle carbo-neutre (événement écoresponsable) »;
- 2008** : Publication d'un premier rapport de développement durable et solidaire selon les normes de la Global Reporting Initiative (GRI);
- 2013** : La Caisse remporte le prix Matières résiduelles au concours Le Vivats;
- 2017** : Assemblée générale certifiée « événement écoresponsable » de niveau 5.

La présente politique s'inspire de plusieurs principes, normes et initiatives reconnus à l'échelle nationale et internationale tels que les 27 principes de développement durable de RIO 1992, les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, les valeurs des Établissements verts Brundtland, les 16 principes contenus dans la Loi sur le développement durable du Québec ainsi que les valeurs

et les principes coopératifs. L'approche et la mise en œuvre de la politique s'inspirent aussi des initiatives de l'Alliance pour les pratiques bancaires basées sur des valeurs (*Global Alliance for Banking on Values*) et les Standards GRI (*Global Reporting Initiative*) relatifs à la reddition de compte en développement durable.

Pour l'élaboration de sa politique de développement durable, la Caisse a été accompagnée par un conseiller de *Neuvaction* spécialisé en développement durable et responsabilité sociale des entreprises. Outre une revue des pratiques dans le secteur financier, la démarche s'est appuyée sur un processus de consultation des parties prenantes de la Caisse, en particulier des employés, des membres du conseil d'administration, des membres, des gestionnaires et des partenaires. Un comité formé de trois membres du conseil d'administration a contribué à l'élaboration de la Politique. La vision et les principaux objectifs de développement durable ont également été présentés à l'Assemblée générale annuelle du 25 avril 2018 en vue de recueillir les commentaires des membres. Le processus a permis d'identifier les principaux éléments qui constituent la vision de développement durable, les ambitions de la Caisse et ses principaux objectifs.

2. NOTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Définition

La Caisse fait sienne la définition largement reconnue du Rapport Brundtland: «un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de «besoins», et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité; et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir»¹.

En plus des dimensions économiques, sociales et environnementales, la Caisse, comme le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, par exemple, fait partie des organisations qui reconnaissent la culture comme l'un des piliers essentiels du développement durable. La solidarité sociale, l'accès à la culture, la réduction de la pauvreté, les droits et les conditions de vie des peuples autochtones, la lutte contre les changements climatiques, l'occupation et l'aménagement du territoire, la protection du patrimoine naturel et socio-culturel, la création de valeur économique réelle pour nos membres et les communautés, le respect des droits sociaux, la contribution au mieux-être de notre société et l'équité sociale, sont quelques exemples de nos préoccupations.

2.2 Notre ambition

La présente politique vise à amener la Caisse à un niveau supérieur en matière de cohérence, d'efficacité et de maximisation d'impacts positifs sur la société et l'environnement. La Caisse aspire à être un modèle cohérent et exemplaire d'institution financière, autant par ses pratiques de gestion interne que par son offre d'une expertise spécialisée en financement de l'économie sociale et en investissement responsable tout en prônant des valeurs de justice sociale, de solidarité et de durabilité.

3. OBJET ET PORTÉE DE NOTRE POLITIQUE

3.1 Une politique cadre

La Politique de développement durable offre un cadre qui permet d'évaluer et d'intégrer, de manière cohérente, l'ensemble de nos politiques, de nos stratégies et de nos actions. Elle est applicable à l'ensemble des pratiques de gestion, activités et services de la Caisse. Pour en assurer le succès, il est indispensable que les dirigeants, les gestionnaires et les employés se sentent coresponsables de sa mise en œuvre. La Politique sera accompagnée d'un plan de mise en œuvre et de suivi.

3.2 Principaux objectifs de développement durable

Les principaux objectifs de développement durable de la Caisse sont les suivants:

1. Soutenir les actions collectives des mouvements sociaux, notamment par la prise de positions publiques, le développement d'alliances stratégiques et le soutien financier.
2. Maintenir et approfondir l'expertise spécialisée et reconnue en matière de placement responsable et de financement d'entreprises collectives dans une perspective de développement durable.
3. S'assurer de maintenir un haut niveau de qualité des services aux membres.
4. S'outiller afin de pouvoir prendre en compte la dimension environnementale dans l'analyse des dossiers de financement des entreprises, en plus des aspects sociaux et de gouvernance qui le sont déjà (intégration des critères ESG). La Caisse s'engage à exclure tout financement de projets d'exploration ou d'exploitation de pétrole, de charbon ou de gaz non conventionnel.
5. Revoir, de manière progressive, l'ensemble des politiques et pratiques internes afin d'en assurer la concordance avec la présente politique de développement durable (ex: politique d'achat, politique de mobilité, pratiques d'organisation des événements et des réunions).
6. Veiller à ce que la Caisse demeure un employeur socialement responsable qui favorise l'implication, la participation, la responsabilisation et la reconnaissance des personnes et qui offre un lieu de travail sécuritaire où règnent et sont partagées des valeurs de générosité, de respect, de compétence et de créativité.
7. Favoriser l'engagement de l'ensemble des parties prenantes² de la Caisse vers le développement durable.

¹ Rapport Brundtland. (1987). Notre avenir à tous.

4. RESPONSABILITÉ, RÉVISION ET REDDITION DE COMPTES

Bien que la responsabilité finale revienne au Conseil d'administration, la mise en œuvre de la politique de développement durable de la Caisse ne pourra se faire sans un engagement des dirigeants, des gestionnaires et des employés sous le leadership de la présidence et de la direction générale.

La Caisse s'engage à :

- Élaborer un plan d'action annuel contribuant à l'atteinte des objectifs de la politique de développement durable. Ce plan devra être approuvé à chaque année par le conseil d'administration.
- Allouer les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action.
- Suivre la mise en œuvre des actions de manière trimestrielle au comité de direction et au conseil d'administration.
- Mettre en place les moyens requis afin de mesurer les impacts des actions de la Caisse.
- Rendre compte des actions réalisées et des résultats à ses parties prenantes lors de son Assemblée générale annuelle et dans son rapport annuel.

La Politique de développement durable de la Caisse prend effet dès son adoption par le conseil d'administration et est révisée au moins à tous les cinq ans.

Adoptée par le conseil d'administration le 7^e jour du mois de décembre 2018.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérald Larose', written in a cursive style.

Gérald Larose
Président du conseil d'administration